



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 3 août 2020 à 20 h, qui se tiendra à l'édifice municipal, situé au 2335 route du Fleuve, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur le **lot 5 439 315** du cadastre du Québec, **route du Fleuve**, secteur rang St-Thomas, Les Éboulements,

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM 103-2020** consiste à :

- **Autoriser la construction d'une résidence sur un lot forestier où une remise est présente en cours avant, en façade directe par rapport à l'implantation prévue de la résidence, ce qui s'avère interdit selon l'article 5.2.1 3^e alinéa, du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit à la secrétaire de la municipalité avant la tenue de la séance du conseil ou en se présentant à cette dernière pour faire valoir ses objections verbalement.

DONNÉ aux Éboulements ce 20^e jour de juillet 2020.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière